



## Arrêté

Portant permis de stationnement

**Mairie de l'Île Bouchard**

Le maire de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur GAULT David gérant de la société Gault Tous Services domicilié dans la zone Artisanale La Duquerie 37390 à Chanceaux Sur Choisille en date du 22 mars 2024, qui souhaite effectuer un déménagement en occupant temporairement le domaine public au 04 rue du Saumon 37220 à l'Île Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant le déménagement ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le mardi 02 avril 2024 de 08 heures 30 à 18 heures, Monsieur GAULT David gérant de la société Gault Tous Services demeurant dans la zone Artisanale La Duquerie 37390 à Chanceaux Sur Choisille est autorisé à procéder à un déménagement au 04 rue du Saumon 37220 à l'Île Bouchard.

**Article 2** : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation des 3 places de stationnement devant le 04 rue du Saumon.

**Article 3** : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

**Article 4** : Monsieur GAULT David occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5** : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard, le 25 mars 2024

Arrêté n° 2024-03-64	
PUBLIÉ LE	25/03/2024
<b>ACTE EXÉCUTOIRE</b>	

  
Le Maire,  
Nathalie VIGNEAU  
